



Absents excusés : BERGONNIER P. FAYET N. MEILLET MN. SCHMIT A.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avancement des travaux :

MEDIATHEQUE : l'escalier est posé, restent quelques finitions de peinture, la pose de la cuisine, les étagères bois, le parquet sera posé en dernier.

Pour l'extérieur, les élèves de l'école ont retrouvé l'usage de leur préau car le mur est maintenant réparé ; restent le perron et les escaliers d'accès extérieur.

RESEAU DE CHALEUR : le permis de construire sera déposé fin février, la maîtrise d'ouvrage étant la SEM CAUSSE ENERGIA.

Dossiers à présenter à la DETR :

Il est discuté des projets qui sont quasiment prêts pour demander les aides cette année ; deux sont retenus :

Le café restauration

Logement T3 situé dans les combles de la médiathèque

Chemins de randonnée Vallée du Lot et chemins ruraux :

- Présentation du panneau qui reprend les différents circuits entre Saint-Laurent d'Olt et Saint-Geniez d'Olt.
- Monsieur Vincent Lombard donne un compte rendu d'un travail effectué sur les sentiers de randonnée avec mise en évidence des différents tracés.

Il évoque la possibilité d'organiser une réunion afin de rassembler des bénévoles pour réouvrir les chemins en mauvais état.

Délibérations :

- Maîtrise d'œuvre pour le tiers-lieu bar restauration au cabinet LUCHE.

Adoptée à l'unanimité

- Demande de DETR pour le logement T3 dans les combles de la médiathèque.
Adoptée à l'unanimité
- Demande de DETR pour le tiers lieu bar restauration.
Adoptée à l'unanimité
- Annulation de la délibération N° 2022-59 du 16 novembre 2022 concernant la répartition de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes.
Adoptée à l'unanimité
- Contrat de mutualisation de maintenance des matériels de lutte contre l'incendie avec les communes membres de la Communauté de Communes.
Adoptée à l'unanimité
- Avenant n° 1 au lot 4 pour le chantier médiathèque.
Adoptée à l'unanimité
- Avenant n° 1 au lot 6 pour le chantier médiathèque.
Adoptée à l'unanimité

Questions et informations diverses :

- Un terrain a été vendu au lotissement des Serres.
- Une pédicure podologue va s'installer à la maison médicale au 1^{er} mars 2023.
- Six nouveaux ordinateurs vont être achetés en partenariat avec l'A.P.E. pour la classe des grands à l'école primaire pour un montant de 4 016 euros, avec une aide du Crédit Agricole de 1 200 euros.
- Une rétrocession est en cours au lotissement Signelong concernant la partie voirie qui était restée propriété du lotisseur de l'époque.
- Madame Clara Steyer, chargée de la mission mobilité au Parc des Grands Causses a proposé une mise à disposition gratuite de vélos électriques pour les communes, permettant aux emprunteurs de tester l'utilisation du vélo en substitution à la voiture.
- La commune a la possibilité de s'inscrire au service Citiz. Ce nouveau service permettra aux agents de réserver un véhicule afin d'effectuer les déplacements professionnels dans le cadre de réunions ou de formations.

La séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Prochain conseil : le mercredi 8 mars 2023 à 20 heures 30